



FAPEE

Fédération des associations de parents
d'élèves des établissements d'enseignement
français à l'étranger

Monsieur le président,
Monsieur le directeur,
Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Permettez-nous de dire en préambule que les quatre objectifs stratégiques majeurs déclinés dans ce COM nous semblent pertinents par rapport aux missions dévolue à l'AEFE, en particulier dans le cadre du plan du développement de l'EFE et compte tenu d'un environnement de plus en plus concurrentiel. Nous tenons toutefois à insister sur le fait que la concurrence doit se faire avec les autres systèmes d'enseignements et non pas entre établissements homologués existants et nouveaux venus pour lesquels une étude d'opportunité doit être faite systématiquement par les postes diplomatiques en cohérence avec les orientations stratégiques de la DGM.

Nous souhaitons remercier le député Frédéric Petit et les sénateurs Ronan le Gleut et André Vallini d'avoir bien voulu nous auditionner dans le cadre de leurs rapports d'information respectifs sur le projet de COM de l'Agence. Nous partageons en tout point leurs étonnements et leurs réserves, et ne reviendront ici que sur certains aspects du COM qui nous interpellent le plus, la totalité de nos observations étant annexée au rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat.

Tout d'abord, nous constatons que le COM 2016-2018 a été prolongé en 2019 et 2020 mais aussi *de facto* en 2021. Il est donc étonnant – et plutôt commode – de proposer un COM pour la période 2021-2023 avec des indicateurs pour 2021 alors que les chiffres sont déjà connus ! Il aurait été beaucoup plus pertinent et intellectuellement satisfaisant de proposer un COM pour la période 2022-2024.

Ensuite, nous regrettons que le problème du financement de l'immobilier des EGD reste entier. Les pistes évoquées d'une mise en commun ponctuelle des réserves de trésorerie disponibles au sein du réseau ou de la constitution d'un fonds mutualisé à partir de contributions des établissements ne sont qu'un cautère sur une jambe de bois. Le rétablissement de la capacité d'emprunt reste de loin la meilleure solution pour financer ses investissements immobiliers, nécessaires pour répondre aux besoins des établissements et aux attentes des familles dans le cadre du plan de développement. Quant au financement de l'immobilier des établissements conventionnés et partenaires, il est étonnant qu'il ne soit fait nullement mention dans le COM du nouveau dispositif de garantie de l'Etat français alors que l'Agence est désormais chargée d'instruire les dossiers de demande. L'Agence doit en faire la promotion auprès des établissements concernés et se structurer pour assurer ce qui sera bientôt dans le Code de l'éducation sa 9^e mission.

Concernant la contribution unique, soyons clair, elle n'a en réalité aujourd'hui qu'un seul objectif : permettre à l'Agence de bénéficier de la croissance attendue des recettes des établissements conventionnés et en gestion directe du fait d'une tendance haussière du nombre d'élèves et du montant des écolages. Dans la forme où elle est envisagée, elle est un impôt sur la croissance des établissements totalement décorrélé des ressources humaines qui devraient être mises à disposition par l'Agence pour maintenir un taux d'encadrement constant. En effet, pourquoi vouloir participer à croissance du réseau si de ce fait on paye plus mais n'avons rien en retour ? On voudrait punir les établissements vertueux que l'on ne s'y prendrait pas autrement ! Dans sa forme actuelle, la contribution engendrera indubitablement des augmentations d'écolages dans les années qui suivront sa mise en œuvre, une stagnation des effectifs des établissements concernés et des déconventionnements toujours plus nombreux d'établissements dont l'aide nette ne fera que diminuer et deviendra marginale.

Une contribution unique doit non seulement permettre comme le prétend l'Agence plus de lisibilité et de prévisibilité mais également plus de transparence et plus d'équité. Il est essentiel que cette future contribution unique soit véritablement corrélée aux services rendus par l'Agence et corrige à terme des ratios chiffre d'affaires / aide nette beaucoup trop disparates (allant pour les EGD de 19 à 267 % et pour les conventionnés de 4 à 196 %).

Par ailleurs, aucune réflexion ne semble entamée pour faire évoluer la contribution des établissements partenaires et la rendre homogène alors qu'il y a d'énormes disparités selon les zones géographiques et qu'il y aurait là de véritables sources d'augmentation des recettes pour l'Agence.

Nous souhaitons donc une révision de la formule de contribution unique envisagée pour les établissements conventionnés et en gestion directe qui prenne en compte nos propositions. Nous souhaitons également que soit menée à bien une réflexion sur la contribution des établissements partenaires à laquelle nous devons être associés. Nous souhaitons enfin qu'une étude d'impact soit réalisée avant toute mise en œuvre d'une évolution des contributions des établissements quel que soit leur statut.

Finalement et concernant le volet « moyens », nous déplorons que ceux évoqués ne soient qu'un récapitulatif des subventions allouées à l'Agence lors des années précédentes sans aucun engagement pour le futur ! Depuis quand le passé préjuge-t-il de l'avenir ? Comment se fixer un Cap 2030 sans connaître les moyens alloués ? Si notre diplomatie d'influence – aussi appelée *soft power* – est si importante aux yeux du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères pour qu'il en publie une feuille de route et y inscrive le développement de l'EFE parmi les six priorités stratégiques, alors consacrons-y une loi de programmation au même titre qu'il y a une loi de programmation militaire – le fameux *hard power* – et plus récemment une loi de programmation sur le développement. Nous nous donnerons ainsi véritablement les moyens de nos ambitions et arrêterons – on peut l'espérer – d'utiliser les familles comme variable d'ajustement.

Je vous remercie de votre attention.

François Normant

Président de la FAPEE